

ISSN 0835-6165

COMMUNIQUÉ

**Une publication du
Conseil du Premier ministre
sur la condition des personnes handicapées**



Édition été 2010

Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412

Télécopieur : (506) 444-3001

Courriel : pcsd@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/conseil

This newsletter is available in English!

Table des matières

Mot de la présidente	1
Mot de la directrice générale.....	1
Membres du personnel.....	2
Élections Nouveau-Brunswick - Élections accessibles	3
La décision d'éliminer l'obligation de remplir le questionnaire détaillé de recensement	5
Renseignements aux voyageurs handicapés.....	5
Nouveau président de la Commission des droits de la personne	6
Roulement du produit d'un REER à un REEI	7
Le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap est implanté à l'échelle provinciale	8
Sept conseils pour composer avec la perte de la vision.....	9
Il n'y a plus de raison pour que les sites Web ne soient pas davantage accessibles.....	10
La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick permet à Autocars Acadian SEC de changer son horaire	11
Une nouvelle étude indique que les collègues de travail sont peut-être les mieux placés pour savoir comment aider les travailleurs blessés à retourner au travail et à y rester	11
<i>Your Recovery Journey</i>	12
Publication <i>Out Loud</i>.....	13
SSSPH 2010 – une autre réussite!.....	13
Répertoires d'information du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées	14

Mot de la présidente



Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a été fort occupé ces derniers mois à travailler sur divers dossiers ayant trait aux personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Une de nos grandes priorités a été de communiquer avec les ministères provinciaux afin de leur demander les derniers rapports d'étape sur la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*. Une fois que nous aurons reçu les réponses à jour de chaque ministère, nous produirons un bulletin de rendement. Une « note » sera attribuée selon les mises à jour ou les réponses reçues. Ce document devrait être rendu public le 3 décembre 2010.

Une fois que le bulletin de rendement aura été publié, le Conseil produira une nouvelle Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées, mise à jour, qui examinera les nouvelles recommandations faites au gouvernement ainsi que celles encore à mettre en œuvre. Nous avons hâte de travailler avec tous les intervenants sur cette initiative.

J'aimerais remercier les membres du Conseil et notre personnel pour leur ardeur au travail. J'espère poursuivre notre engagement auprès du gouvernement, des intervenants communautaires, des fournisseurs de services et du grand public en vue d'atteindre notre objectif : l'élimination des obstacles pour les citoyens handicapés.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent obtenir plus d'information sur nos activités en visitant notre site Web, à l'adresse www.gnb.ca/conseil, ou en consultant nos publications, telles que notre rapport annuel.

« Chaque force active produit plus d'un changement;
chaque cause produit plus d'un effet. » – (trad. libre) *Herbert*

Mot de la directrice générale



Il y a de nombreux sujets et renseignements que nous voulons aider à partager avec les personnes handicapées et les divers intervenants. C'est pourquoi nous avons créé une section sur notre site Web, intitulée « Soyez informés! ». Nous vous encourageons à la consulter afin de vous tenir au fait des dossiers d'actualité et des différentes activités que le Conseil a en cours. À remarquer que plusieurs répertoires ont été mis à

jour pendant l'été. Ne manquez donc pas de visiter notre site Web, à l'adresse www.gnb.ca/conseil.

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick (SSSPH) a connu un franc succès sous le thème « Oui nous pouvons ». Merci à nos commanditaires et à nos nombreux partisans. Merci également à Terry Kelly qui a animé l'atelier offert après le Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires. Des activités « Marche et roule » se sont déroulées dans plus d'une centaine d'endroits, le Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires et l'atelier ont fait salle comble, divers concours et événements spéciaux ont attiré de nombreux participants et les gagnants des prix provinciaux ont été très bien accueillis. Les prix provinciaux de 2010 ont été remis à Amélie Archer (Péninsule acadienne), à William (Bill) Turney (Fredericton) et à l'Association des troubles d'apprentissage du Nouveau-Brunswick. Merci à toutes les personnes qui ont participé aux activités et aux concours de la SSSPH. Pour plus de détails, visitez notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/0048/DAW2010/indexdaw2010-f.asp.

Nous espérons que vous trouverez utile le présent numéro du « Communiqué ». Vos commentaires sont les bienvenus.

Bon été!

« Ce que le cœur sait aujourd'hui, la tête le comprendra demain. » – (trad. libre) *James Stephens*

Membres du personnel



Christyne Allain
Directrice générale



Lui Greco
Directeur général adjoint



Gabrielle Bernard
Commis à l'information



Kristin Colwell
Secrétaire/comptable

Nous avons aussi un 5^e membre du personnel, qui joue un rôle très important ici au Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Ayant commencé au début janvier 2010, il a été embauché comme personnel de soutien. Il est né et a grandi à Long Island, New

York. D'un jeune âge, il a montré un intérêt à assister les personnes. En 2007, il a complété le programme offert par la Fondation des Chiens Guides. Il est très engagé et dévoué et est là pour aider lorsque cela est nécessaire. De temps à autre, il est pris à dormir au travail, mais est toujours un atout précieux pour l'équipe!



Élections Nouveau-Brunswick - Élections accessibles

La prochaine élection générale au Nouveau-Brunswick aura lieu le 27 septembre 2010. Élections Nouveau-Brunswick a préparé, en collaboration avec la Société Neil Squires, ce qui promet d'être la première élection entièrement accessible au Canada. Cet automne, les personnes handicapées auront le choix de six nouvelles mesures d'adaptation, à savoir :

- un marqueur à faible odeur
- une télécommande en braille avec instructions audio
- une commande au souffle avec instructions audio
- des commutateurs à bascule avec instructions audio
- une feuille d'instructions en braille
- avec un ami



En plus de ces mesures d'adaptation, Élections NB continue d'offrir :

- des préposés au scrutin spécial : Les préposés au scrutin spécial aident les électeurs à voter lorsqu'ils sont incapables de le faire en personne dans les bureaux de scrutin par anticipation ou de scrutin ordinaire le jour de l'élection. En délivrant les bulletins de vote et en les recueillant dans une urne, ils permettent aux électeurs de voter à domicile, dans les hôpitaux, dans les centres de traitement ou dans d'autres endroits désignés.
- des périodes de scrutin prolongées : Les bulletins de vote spéciaux émis aux bureaux des directeurs de scrutin permettent aux électeurs de voter du 26 août 2010 jusqu'au jour de l'élection, le 27 septembre 2010. Les bureaux des directeurs du scrutin sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, et le samedi, de 10 h à 17 h.
- trois jours désignés pour permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote :
 - Jours de scrutin par anticipation, le 18 et le 20 septembre 2010
 - Jour de l'élection, le 27 septembre 2010(Ces bureaux de scrutin seront ouverts de 10 h à 20 h.)

- des amplificateurs personnels : Les amplificateurs personnels sont des dispositifs d'amplification de la voix qui facilitent la communication dans les environnements d'écoute difficiles. Ils sont conçus pour les personnes qui ont des troubles auditifs, mais qui n'ont pas d'appareil auditif. Ces amplificateurs sont portatifs et peuvent être utilisés pour les échanges individuels avec le personnel électoral. Ils seront disponibles dans tous les bureaux des directeurs du scrutin. Si vous pensez pouvoir bénéficier de ce dispositif, parlez-en à l'un de nos préposés au scrutin spécial, et il sera heureux de vous en procurer un.
- des bureaux de scrutin avec accès de plain-pied : Élections NB reconnaît l'importance de trouver des bureaux de directeurs du scrutin et des bureaux de scrutin qui sont accessibles à tous les électeurs. Nous nous efforçons de trouver des endroits qui ne comportent aucun obstacle et qui sont situés près des arrêts d'autobus.
- des bulletins de vote à gros caractères et à contraste élevé : Élections NB est fier d'annoncer que nos nouveaux bulletins de vote sont imprimés en gros caractères blancs sur fond noir, ce qui aidera grandement à lire le nom des candidats.
- des loupes : Des loupes seront disponibles dans tous les bureaux de scrutin. Si vous avez votre propre loupe, vous pouvez l'apporter pour voter.
- des interprètes en langage visuel : Des services d'interprètes en langage visuel (ASL/LSQ) sont également disponibles par l'intermédiaire des organismes suivants :
South-East Deaf & Hard of Hearing Services – couleur pâle
Saint John Deaf & Hard of Hearing Services – couleur foncée

Ces services ne seront offerts que sur rendez-vous aux dates suivantes :

- Jour de scrutin par anticipation – le 18 septembre 2010
- Jour de scrutin par anticipation – le 20 septembre 2010
- Jour de l'élection – le 27 septembre 2010


Pour toute question concernant l'élection du 27 septembre, veuillez communiquer avec Élections NB aux numéros suivants :

Renseignements généraux :

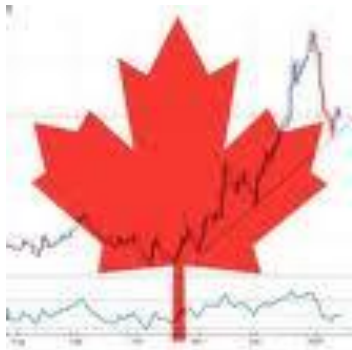
Téléphone : 1-506-453-2218

Du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 16 h 30

Numéro sans frais : 1-888-858-VOTE (8683)

ATS : 1-888-718-0544

Numéro sans frais : 1-800-308-2922 (Nouveau-Brunswick)



La décision d'éliminer l'obligation de remplir le questionnaire détaillé de recensement

Comme vous le savez peut-être, le gouvernement fédéral a récemment proposé des modifications au recensement canadien afin de rendre volontaire le questionnaire détaillé obligatoire pour le recensement de 2010. Le Conseil exhorte le gouvernement à reconsidérer cette décision et a écrit une lettre au ministre Tony Clement afin de lui faire part de notre déception et de nos préoccupations. Cette lettre est actuellement affichée sur notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/conseil. Nous vous encourageons à la faire circuler parmi vos collègues.

Renseignements aux voyageurs handicapés

<http://www.accesstotravel.gc.ca>

Le site Web Voyage Accessible, votre guichet d'information pour un voyage accessible, offre des renseignements sur les services de transports accessibles et de tourisme au Canada dans le but de rendre les déplacements accessibles plus faciles et agréables pour les Canadiens qui ont une déficience et les personnes âgées, ainsi que pour leurs familles et fournisseurs de soins.



Transports Canada (TC) dérive sa responsabilité pour l'accessibilité de la Politique nationale en matière de transports, laquelle est articulée dans la *Loi sur les transports au Canada* qui déclare : « qu'un système de transport national compétitif et rentable [est plus susceptible d'être atteint, notamment lorsque] le système de transport est accessible sans obstacle abusif à la circulation des personnes, y compris les personnes ayant une déficience ».



Ce site Web contient de nombreuses ressources utiles pour les personnes handicapées, leurs familles et leurs aidants. Comme peuvent en témoigner bon nombre de lecteurs du présent communiqué, des désagréments peuvent parfois arriver en dépit des meilleurs préparatifs. Voyage accessible est un site qui vous aidera à trouver diverses politiques ainsi que les coordonnées de personnes-ressources.

À consulter également *Soyez maître de votre voyage : Un guide à l'intention des personnes ayant une déficience*. Ce document se trouve à l'adresse :

<http://www.otc-cta.gc.ca/doc.php?sid=1021&lang=fr&lb=soyez-maitre>

Nouveau président de la Commission des droits de la personne



Randy Dickinson, de Fredericton, a été nommé nouveau président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Il entrera en fonction le 1^{er} mai.

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Donald Arseneault, qui est également ministre responsable de la Commission des droits de la personne, en a fait l'annonce.

« Je suis ravi d'annoncer cette nomination, a déclaré M. Arseneault. Randy Dickinson a eu une carrière remarquable à titre de conseiller et de défenseur des personnes handicapées. Il a aussi joué un rôle clé en tant que membre de nombreux organismes consultatifs pour la santé et l'inclusion scolaire. Son expérience et ses aptitudes en leadership seront grandement profitables à la Commission des droits de la personne et à la province. »

M. Dickinson a occupé le poste de directeur général du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées pendant 24 ans, soit jusqu'à sa retraite en 2009. Il a aussi occupé le poste de directeur général du Conseil canadien pour la réhabilitation des handicapés, de l'Association canadienne des paraplégiques (Nouveau-Brunswick) et du Conseil du premier ministre sur la stratégie de la santé dans les années 1990.

« J'ai hâte d'appuyer les autres membres de la Commission ainsi que le personnel travaillant pour aller de l'avant de façon opportune et exhaustive afin de respecter le mandat important de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour le bien de tous les résidents de la province », a affirmé M. Dickinson.

Randy Dickinson remplacera Gordon Porter, qui occupait le poste de président de la Commission des droits de la personne depuis 2005.

« Je tiens à remercier le président sortant, Gordon Porter, pour ses nombreuses années de travail et de dévouement à la Commission des droits de la personne », a déclaré M. Arseneault.

Le Conseil du Premier ministre sur la situation des personnes handicapées aimerait faire écho aux propos de M. Arseneault. Par ses efforts, Randy joue depuis longtemps un rôle important dans le succès des résidents handicapés du Nouveau-Brunswick.

Roulement du produit d'un REER à un REEI

Le budget de 2010 propose d'étendre les règles actuelles de roulement des REER afin d'autoriser le roulement du produit du REER d'un particulier décédé au REEI d'un enfant ou d'un petit-enfant ayant une déficience qui était financièrement à la charge du particulier décédé. Les particuliers qui sont admissibles à titre de bénéficiaires d'un REEI et qui remplissent les conditions portant sur l'âge et le lieu de résidence relativement aux contributions au REEI pourront transférer avec report d'impôt à leurs REEI le produit d'un REER qu'ils reçoivent par suite du décès d'un parent ou d'un grand-parent si toutes les exigences actuelles relatives au roulement de REER sont remplies (autrement dit, si le bénéficiaire du REEI était financièrement à la charge du contribuable décédé en raison d'une déficience mentale ou physique). L'enfant ou le petit-enfant ayant une déficience est habituellement considéré comme étant financièrement à la charge d'un particulier si son revenu pour l'année précédant l'année du décès ne dépasse pas un seuil précis (17 621 \$ en 2010). Un enfant ayant une déficience dont le revenu est supérieur à ce montant peut également être considéré comme financièrement à charge, mais seulement si la dépendance financière peut être démontrée en se fondant sur les éléments particuliers de la situation.

Le montant du produit du REER pouvant être transféré avec report d'impôt à un REEI ne pourra dépasser les droits de cotisation au REEI du bénéficiaire. Le plafond de cotisation cumulatif pour les REEI s'établit à 200 000 \$. Le montant transféré avec report d'impôt réduira les droits de cotisation au REEI du bénéficiaire, sans donner droit à des versements au titre des SCEI. Ce montant sera réputé une cotisation privée lorsqu'il s'agira de déterminer si un REEI est un régime obtenant principalement l'aide du gouvernement (un régime en vertu duquel les montants y étant versés au titre des SCEI et des BCEI sont supérieurs au montant des cotisations privées et qui, par conséquent, est assujéti à de nombreuses autres exigences). Le montant du produit du REER transféré à un REEI n'ayant pas été assujéti à l'impôt sur le revenu, il fera partie de la fraction du paiement d'aide à l'invalidité qui est incluse dans le revenu du bénéficiaire au moment où il est retiré du REEI.

Sont également intéressantes les dispositions proposées dans le budget de cette année en matière de report prospectif :

Reconnaissant que les familles ayant un enfant handicapé peuvent ne pas être en mesure de cotiser régulièrement à leurs REEI, le budget de 2010 propose de modifier la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité* afin de permettre le report prospectif sur dix ans des droits aux SCEI et aux BCEI.

Dès l'établissement d'un REEI, les droits aux BCEI seront déterminés et versés dans le REEI pour les dix années précédentes (sans prendre en considération les années avant 2008, l'année de création des REEI) sur la base du revenu familial du bénéficiaire pour ces années. Le solde inutilisé des droits aux BCEI sera déterminé et maintenu pour la même période. Les SCEI seront versées sur les droits inutilisés, jusqu'à concurrence de 10 500 \$ par année.

Pour plus de détails, visitez : <http://www.budget.gc.ca/2010/plan/anx5-fra.html>

« Un petit peu et souvent, ça fait beaucoup de temps » – (trad. libre) *Proverbe allemand*

Le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap est implanté à l'échelle provinciale

Le 1^{er} juillet 2010, le gouvernement du Nouveau-Brunswick implantait le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap dans toutes les régions de la province. Depuis sa création, le programme a été offert à titre d'essai à Fredericton, Woodstock, Perth Andover, Edmundston et Grand-Sault, les régions 2 et 3. Depuis le 1^{er} juillet 2010, il est disponible dans l'ensemble de la province.

Qui est admissible? Tout résident du Nouveau-Brunswick âgé de 19 à 65 ans et ayant une incapacité de longue durée.

Le programme comprend les services suivants :

Soutien personnel	À l'intérieur et à l'extérieur du domicile.
Soutien communautaire	Destiné à favoriser la participation et l'acquisition de compétences personnelles pour accéder à des services et à du soutien, y compris le bénévolat et les activités sociales, culturelles et récréatives.
Aide de maintien à domicile	
Services de relève	
Acquisition de compétences sociales	
Transport	Se rattachant à votre incapacité.
Aides techniques et dispositifs	Se rattachant à votre incapacité et fournis lorsqu'ils <ul style="list-style-type: none">▪ sont recommandés par un praticien des soins de santé,▪ ne sont pas couverts par d'autres programmes,▪ ne sont pas couverts ou sont partiellement couverts par une assurance privée.

	Peuvent être fournis pour <ul style="list-style-type: none"> ▪ aider à donner des soins, ▪ réduire les services de soutien payés, ▪ être payés en contrepartie avec les particuliers ou les familles lorsque des besoins ne sont pas satisfaits.
Services résidentiels	

Sept conseils pour composer avec la perte de la vision

Il est difficile de composer avec la perte de la vision. Pour les personnes atteintes de glaucome, de dégénérescence maculaire ou d'un autre trouble visuel, les aides pour la basse vision peuvent optimiser leur vision restante et améliorer leur capacité de vaquer à leurs activités quotidiennes.

Comme exemples d'aides pour la basse vision, il y a les télescopes, les télévisions en circuit fermé (une petite caméra est montée sur un plateau mobile sous lequel on place des documents ou d'autres objets qui sont visionnés sur un petit téléviseur), les loupes, les horloges et téléphones à gros numéros et les livres en gros caractères. Les télescopes et les télévisions en circuit fermé exigent une évaluation et une ordonnance d'un oculiste, de même qu'une formation pour pouvoir les utiliser.



Bon nombre d'aides pour la basse vision sont disponibles dans les cliniques ophtalmologiques et les services de réadaptation visuelle. Les chercheurs font aussi l'essai d'implantation d'un télescope miniature dans les yeux endommagés.

Les déficits visuels légers ont peu d'incidence sur les activités quotidiennes, mais les déficits allant de modérés à sévères peuvent faire en sorte qu'il est difficile d'accomplir des tâches ménagères courantes. Les ophtalmologues et les conseillers en basse vision recommandent les sept stratégies qui suivent pour aider les personnes atteintes de basse vision à maintenir leur autonomie.

1. Laissez toujours les portes complètement ouvertes ou fermées. Cela réduira les risques que vous vous heurtiez accidentellement sur le bord des portes.
2. Ancrez bien les tapis au sol et mettez des sous-tapis antidérapants dessous. Ou placez des meubles sur les tapis afin d'éviter de glisser et de trébucher.
3. Collez des bandes de papier de couleur sur toutes les portes vitrées. Cela vous aidera à déterminer si la porte est ouverte ou fermée et vous évitera les collisions.
4. Évitez d'utiliser des tables de salon ou des tables de bout à surface en verre. Les bords sont extrêmement difficiles à voir, rendant les blessures plus probables si vous vous cognez dessus.

5. Marquez à l'aide de ruban de couleur vive les réglages importants sur les cadrans de la cuisinière, de la laveuse, de la sècheuse et de tout autre appareil ménager.
6. Marquez le bord de toutes les marches, à l'intérieur et à l'extérieur, à l'aide d'une bande de peinture ou d'un matériau antidérapant d'une couleur qui contraste avec le reste des marches. La bande devrait être à environ deux pouces du bord, tant horizontalement que verticalement, et faire toute la largeur des marches. Cela réduira les risques de trébucher et de tomber si vous avez une basse vision.
7. Séparez les vêtements selon leur couleur, puis utilisez des diviseurs étiquetés pour les identifier.

« Les choses qui sont de votre ressort, vous les faites. Celles qui sont indépendantes de votre volonté, vous les laissez faire. » – (trad. libre) *Dom Capers*

Il n'y a plus de raison pour que les sites Web ne soient pas davantage accessibles



Les commentaires que vous faites à une organisation peuvent l'aider à améliorer l'accessibilité de son site Web pour vous et pour bien d'autres personnes. Les propriétaires de sites Web attachent beaucoup d'importance aux changements et aux améliorations. Plus une organisation entend parler d'accessibilité par les personnes qui fréquentent son site Web et plus il y a de chances pour qu'elle y

accorde une plus haute priorité. Les commentaires positifs sont utiles, de même que les commentaires critiques.

Certains propriétaires de sites Web ne sont même pas conscients de l'importance de rendre leurs sites accessibles. Bon nombre de pays ont des politiques nationales sur l'accessibilité des sites Web. La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées dit que les personnes handicapées ont un droit d'accès à l'information et aux services par Internet. De plus, les sites Web accessibles sont avantageux sur le plan commercial à la fois pour les propriétaires et pour les personnes non handicapées.

Ce document vous indique comment encourager les organisations à rendre leurs sites Web accessibles, en particulier lorsque vous y trouvez des obstacles à l'accessibilité. Bien que la plupart des obstacles soient attribuables à une mauvaise conception des sites Web, certains problèmes d'accessibilité peuvent être liés aux réglages de votre fureteur ou des technologies d'assistance. (La Web Accessibility Initiative (WAI) a publié, au début de 2010, des conseils sur la personnalisation des réglages afin de faciliter l'utilisation des sites Web.)

<http://www.w3.org/WAI/users/inaccessible>

« La question pour une personne n'est pas de savoir ce qu'elle ferait si elle avait les moyens, le temps, l'argent et l'instruction nécessaires, mais ce qu'elle fera avec ce qu'elle a. » – (trad. libre) *Frank Hamilton*

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick permet à Autocars Acadian SEC de changer son horaire

En novembre 2009, Autocars Acadian SEC a présenté une demande à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESPNB) pour l'élimination des services entre Fredericton et Miramichi et entre Saint John et Bangor. La demande proposait également des changements aux services de Fredericton à Rivière-du-Loup, ainsi qu'une réduction des services à l'Île-du-Prince-Édouard. Autocars Acadian prétend qu'elle a perdu de l'argent sur ces parcours au cours des dernières années et qu'elle ne peut plus les soutenir. Sa demande propose d'améliorer le service entre les centres urbains majeurs du Nouveau-Brunswick et Halifax (N.-É.). Cette amélioration verra jusqu'à quatre voyages quotidiens entre Saint John, Moncton et Fredericton et cinq voyages quotidiens entre Halifax et Moncton.

Le 16 juillet, la CESPNB a déposé sa décision. La décision rendue fut de réduire le service à trois jours par semaine pour les trajets Fredericton/Miramichi et Saint John/St. Stephen. De plus, le service entre Fredericton et Rivière-du-Loup sera réduit et il n'y aura plus de service sur le trajet de Bangor, ME (États-Unis). Le nouvel horaire prendra effet peu après le 1^{er} octobre.

Cette décision sera affichée sous peu sur le site Web de la CESPNB à l'adresse :

<http://www.nbeub.ca/index.php/fr/decisions-de-la-commission/decisions-de-la-commission-transport-routiers>

Une nouvelle étude indique que les collègues de travail sont peut-être les mieux placés pour savoir comment aider les travailleurs blessés à retourner au travail et à y rester

Si vous essayez de ramener un travailleur blessé au travail, vous devriez peut-être parler à ses collègues. En effet, selon une nouvelle étude, les collègues de travail peuvent avoir de bonnes idées lorsqu'il s'agit d'aider un travailleur blessé à retourner au travail et à y rester.



« Les collègues de travail peuvent jouer un rôle positif dans le processus de retour au travail, mais leurs efforts sont parfois « invisibles » aux yeux des surveillants, fait remarquer Åsa Tjulin. Celle-ci a fait un stage en 2009 à l'Institute for Work & Health (IWH) dans le cadre d'un programme de formation stratégique des Instituts de recherche en santé du Canada en prévention des invalidités professionnelles.

Le rôle des collègues, dit M^{me} Tjulin, devient particulièrement important lorsqu'un travailleur blessé retourne au travail. C'est à ce moment que la responsabilité quotidienne de veiller à ce que le retour au travail se fasse en douceur peut passer du surveillant aux collègues. « Les collègues de travail font beaucoup d'efforts en coulisse et ces efforts ne sont pas toujours reconnus par les surveillants. »

M^{me} Tjulin a conçu et réalisé une étude qualitative dans trois milieux de travail du secteur public, en Suède. Elle a analysé les données avec une scientifique de l'IWH, Ellen MacEachen (sa mentor dans le programme de formation). Des entrevues sans orientation précise ont été menées auprès de sept travailleurs ayant retourné au travail, de deux ou trois de leurs collègues de travail et du surveillant ou du directeur des ressources humaines responsable de leur retour au travail. Les travailleurs avaient été en congé pour des invalidités telles que des blessures musculosquelettiques, des troubles mentaux et des cancers.

Même si l'étude a été réalisée en Suède, M^{me} MacEachen soutient que les résultats obtenus peuvent être appliqués ailleurs. « Le retour au travail tend à être axé sur les relations entre le travailleur et le surveillant ou l'employeur, dit-elle. Nous avançons que l'environnement social plus large – y compris les relations avec les collègues de travail – joue un rôle crucial dans le retour au travail, peu importe l'endroit ou les différences organisationnelles. »

<http://www.iwh.on.ca/at-work/60/co-workers-play-an-important-but-sometimes-invisible-role-in-rtw>

Institute for Work & Health
481, avenue University, bureau 800
Toronto (Ontario) M5G 2E9 Canada
info@iwh.on.ca

Your Recovery Journey

Le programme **Your Recovery Journey** est fondé sur les expériences de personnes atteintes d'une maladie mentale et qui savent qu'il y a de l'espoir, qui sont bien et qui font les choses qu'elles veulent dans la vie. Le programme offre cinq séances hebdomadaires interactives gratuites, animées par des personnes en voie de rétablissement qui peuvent vous donner des renseignements utiles pour vous aider dans votre rétablissement. Vous apprendrez aussi comment trouver du soutien par les pairs et acquérir de nouvelles connaissances pratiques. Il

s'adresse aux personnes aux prises avec une maladie mentale qui aimeraient trouver du soutien et explorer les différents aspects du rétablissement. Par divers moyens (exposés, exercices interactifs, activités structurées, etc.), le programme guide les participants vers l'atteinte de leurs objectifs : établir et maintenir un mieux-être.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Société canadienne de schizophrénie (info@schizophrenia.ca) ou visitez son site Web (www.schizophrenia.ca).

Publication *Out Loud*

Out Loud est un recueil de 50 textes rédigés par des gens de tous horizons touchés par la maladie mentale à Terre-Neuve-et-Labrador. Le livre est le fruit d'un partenariat entre l'Association canadienne pour la santé mentale, division de T.-N.-L (ACSM-TNL) et Breakwater Books, Ltd. Les textes ont été rédigés par des personnes qui ont connu elles-mêmes une maladie mentale, par des proches et des amis, par des membres de la collectivité et par des professionnels qui traitent les maladies mentales. Les voix sont celles de l'espoir, de la douleur et de l'honnêteté. Le véritable sens de ce recueil se trouve dans la volonté des personnes qui y ont écrit des textes de partager leurs expériences en espérant atténuer la stigmatisation et élargir le dialogue au sujet des maladies mentales. Vous pouvez acheter ce livre en ligne chez www.breakwaterbooks.com/ ou www.chapters.indigo.ca. Les redevances tirées des ventes seront versées à l'ACSM-TNL, au Pottle Centre, à la Schizophrenia Society of NL et à CHANNAL (Consumers' Health Awareness Network Newfoundland and Labrador). Pour plus d'information sur ce livre, communiquez avec l'ACSM-TNL. Site Web : www.cmhanl.ca/.

SSSPH 2010 - une autre réussite!



Le Conseil du Premier ministre sur la situation des personnes handicapées a célébré, du 30 mai au 5 juin 2010, une autre Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick (SSSPH). Cent trente-trois manifestations ont été organisées dans tous les coins de la province et par des personnes de tous les âges.

Le Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires a eu lieu le 1^{er} juin à l'Hôtel Crown Plaza, à Fredericton. Y ont assisté des intervenants, des fournisseurs de services, des députés, le premier ministre et plusieurs ministres importants, de même que des membres de l'opposition officielle et des autres partis.

Le conférencier pour l'atelier qui a suivi le déjeuner était Terry Kelly. Aveugle depuis sa naissance, M. Kelly a aidé à solidifier le thème de la semaine : « OUI NOUS POUVONS! ».

Nous avons déjà commencé à planifier la SSSPH 2011 et attendons vos suggestions. Communiquez avec le Conseil pour nous faire part de vos idées ou pour savoir comment votre organisation peut y participer. Comme toujours, visitez notre site Web (www.gnb.ca/conseil) pour vous tenir au courant de ce qui se passe dans la communauté des personnes handicapées partout au Nouveau-Brunswick.

Répertoires d'information du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Le Conseil tient, tout au long de l'année, des répertoires des services offerts aux personnes handicapées qui vivent au Nouveau-Brunswick. Pour les obtenir, il vous suffit de visiter www.gnb.ca/conseil, de nous téléphoner au 1-800-442-4412 ou de nous écrire à pcsdp@gnb.ca. Ces répertoires peuvent vous être fournis sous différents formats, sur demande.

- *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick* – Liste des diverses organisations gouvernementales et sans but lucratif qui offrent des services aux personnes handicapées.
- *Répertoire d'aide financière pour personnes handicapées au Nouveau-Brunswick* – Liste des programmes et services d'aide financière offerts par des organismes fédéraux et provinciaux.
- *Répertoire des transports pour les personnes handicapées et les aînés au Nouveau-Brunswick* – Liste des services de transport offerts aux personnes âgées et aux personnes handicapées.
- *Répertoire des services d'orientation professionnelle et de placement* – Liste des organisations qui offrent un soutien aux personnes handicapées à la recherche d'un emploi.

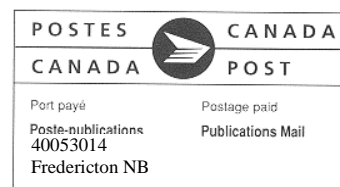
- *Répertoire des services d'aide financière pour les étudiants handicapés* – Liste des bourses d'études et des subventions destinées expressément aux personnes handicapées. Ce répertoire se concentre sur les programmes offerts aux personnes vivant au Nouveau-Brunswick ou dans les Maritimes.
- *Sources d'aide au financement et/ou programmes de prêt d'équipement de réadaptation* – Liste des programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes pour l'obtention d'équipement adapté.
- *Sources de financement pour rendre un bâtiment accessible* – Liste des divers programmes offerts par les gouvernements et d'autres organismes pour rendre les habitations, les immeubles publics ou les locaux des entreprises plus accessibles aux personnes handicapées.
- *Programme d'adaptation de véhicule pour personnes handicapées et programmes de mobilité* – Liste des sources de financement disponibles pour aider à couvrir le coût de la modification des véhicules pour le transport des personnes handicapées. Ce répertoire comprend également les vendeurs de divers équipements et services. À remarquer que le Conseil fournit ce répertoire uniquement à titre d'information et qu'aucune recommandation n'est à en déduire pour les organisations qui y sont incluses ou qui en sont exclues.

Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour nous assurer que le contenu de ces répertoires est exact, nous apprécierions que vous nous signaliez toute erreur ou omission relevée.





Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : (506) 444-3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil
Rédaction : Christyne Allain
Conception et mise en page : Kristin Colwell



Nous serions heureux de recevoir pour notre bulletin des articles sur n'importe quel sujet concernant les personnes handicapées. Ce bulletin peut être disponible en médias substitués. Veuillez le faire circuler dans votre bureau et auprès de vos amis.



AVIS

L'édition de 2009 du *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick* est disponible. Si vous voulez en recevoir un exemplaire, veuillez retourner le formulaire suivant dûment rempli au bureau par télécopieur ou par courrier.

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Langue : Anglais _____ Français _____

Renvoyez au : Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Télécopieur : (506) 444-3001 Courriel : pcsdp@gnb.ca

Les mises à jour sont disponibles sur demande pendant l'année.